



Inscription restauration scolaire année scolaire 2022-2023

Conditions d'inscription :

Pour tous les élèves de la TPS à la 3ème, nous disposons d'un service de restauration « à l'assiette ».
Notre établissement assure l'accueil, la surveillance et le service du repas des enfants sur la pause méridienne.
Pour tous les élèves de la Toute Petite Section au collège, la restauration est obligatoire.

Le repas dit « au panier » n'est accordé que si un PAI (Projet Accueil Personnalisé) a été rédigé. L'élève doit présenter une raison médicale qui justifie la modification de son régime alimentaire.

Pour établir un PAI, il faut prendre rendez-vous avec la Direction et fournir un certificat médical de moins de trois mois. Si et seulement si le prestataire n'est pas en mesure de proposer le repas adapté aux exigences alimentaires de l'enfant, il sera alors autorisé à amener son repas. Sa famille doit fournir le panier repas qui lui sera servi par un personnel qualifié.

L'inscription au restauration scolaire est définie en fonction de l'emploi du temps de l'enfant : 2, 3 ou 4 jours par semaine (selon la classe fréquentée) et ceci pour toute l'année scolaire 2022/2023 avec les tarifs suivants, donnés pour l'année complète:

Primaire/Secondaire de la TPS à la 3è	Droits annuels demi-pensionnaire
Forfait 4 jours	897€
Forfait 3 jours (possible si votre enfant est en 5ème)	676€
Forfait 2 jours (possible si votre enfant est en 6ème)	455€
Panier repas	206€

Merci de bien vouloir remplir le bordereau ci-dessous et le renvoyer via mail au secrétariat d'Intendance impérativement avant le **vendredi 26 août 2022** à l'adresse suivante : valerie.paillard@lycee-chateaubriand.eu

NOM de l'élève :

Prénom de l'élève :

Classe* : TPS PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2 6ème 5ème 4ème 3ème

*Entourez la classe fréquentée

Votre enfant est demi-pensionnaire :

A-t-il un régime alimentaire spécifique ? (cochez une des deux cases) non oui (à préciser et à justifier)

.....

Signature précédée de la mention "lu et approuvé - bon pour accord" - **firma preceduta da "lu et approuvé - bon pour accord"** :